



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Fonds Social d'Aide aux lycéens pour la restauration et l'hébergement pour l'ex Limousin

Publics concernés

Lycéen

Domaines secondaires

Logement

Vous êtes lycéen(ne) et connaissez des difficultés pour payer la restauration ou l'hébergement ? Vous pouvez solliciter le fonds social régional lycéen.

Échéances

Cette aide est accessible pour l'année scolaire 2024-2025.

Objectifs

Permettre aux familles en difficulté de réduire leur participation aux frais de restauration et/ou d'hébergement de leur(s) enfant(s) lycéen(s).

Bénéficiaires

Les lycéen(ne)s inscrit(e)s dans un lycée public ou EREA des 2 départements suivants :
Corrèze et Haute-Vienne.

Comment faire ma demande ?

Les familles souhaitant bénéficier du dispositif doivent se rapprocher de l'assistante sociale du lycée (établissement relevant de l'Education Nationale) ou de l'équipe administrative de direction (établissement agricole).

Les dossiers sont étudiés par les commissions de fonds sociaux qui se tiennent régulièrement dans les établissements durant l'année scolaire. Les commissions se prononcent sur les situations pouvant bénéficier de l'aide régionale et attribuent les montants aux familles.

L'aide vient en déduction du montant à payer par les familles pour la demi-pension ou l'internat.

Correspondants

Service Relation aux usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption